Convocations: 27/10/2015.

COMPTE RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 2015 à 19 h COMMUNE D'AULNOY

Présents:

Eric GOBARD Maire, Patrick FRERE Maire Adjoint, Joël JACQUEMINET, Maire Adjoint, Florence FLUTEAUX, Angélique FLOCHIN, Odette VASSEUR,

Gilles ADERIC, Christian FOUCART, Carole HERINK, Marielle de CHARNACE,

Absent excusé : Nicolas CORTET (pouvoir E. GOBARD)

Invitée : Corinne de CHARNACE (Adjointe Administrative).

Secrétaire de Séance : Marielle de CHARNACE.

La séance est ouverte à dix-neuf heures, sous la Présidence de Eric GOBARD, Maire.

Le précédent compte rendu de Conseil Municipal est approuvé à l'unanimité.

- CHOIX DU CABINET D'URBANISME POUR LA CREATION DU PLU:

Suite à la délibération du Conseil Municipal, du 2 novembre 2015, de prescrire la révision du Plan d'Occupation des Sols en Plan Local d'Urbanisme, une publication sur le profil acheteur de la commune : marches-infos.fr, un envoi de courriels à 26 bureaux d'études et une mise en ligne ont étés effectués le 12 novembre 2015, selon la procédure de consultation du marché à procédure adapté.

La remise des offres a eu lieu le 27 novembre 2015 à 12 h. Le Cabinet BEC a analysé les offres des prestataires. Monsieur le Maire présente le rapport d'analyse. 3 plis, support papier ont été reçus (0 par dématérialisation). Les propositions sont les suivantes : IngESPACES (38 808 euros), CDHU (27 180 euros), Environnement Conseil (28 620 euros). Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité de confier les études relatives à l'élaboration du PLU au cabinet CDHU et autorise Monsieur le Maire à signer tout contrat, avenant, convention ou marché nécessaire à l'accomplissement de la procédure, à solliciter une dotation de l'Etat afin de compenser les dépenses entraînées par les frais matériels et d'études nécessaires, descrédits nécessaires seront inscrits au budget de l'exercice 2016, en section d'investissement.

- VALIDATION DES GRANDS TRAVAUX POUR LE BUDGET 2016 :

- Les restes à réaliser concernent la sécurité routière de la Bauderie, du Bas Mesnil, de Villers et du Bourg, l'installation des échelles à crinolines des Etablissements BODET, la peinture de la grande salle de la mairie.
- Le Conseil Municipal décide que les principaux grands travaux pour 2016 seront : l'enfouissement des réseaux du Fourchaud et la réfection de toiture de la remise de la mairie.

• TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT TELECOM DU HAUT MESNIL/FAYET/SAINT

GERMAIN SOUS DOUE: Le Conseil Municipal a décidé de consulter une 4^e entreprise (SJL). Il s'agit de l'entreprise qui a été retenue pour enfouir les réseaux électriques d'ERDF entre le Haut Mesnil et Aulnoy.

Le coût de l'enfouissement du réseau Telecom s'élève à 18 700 HT, La participation est calculée sur le nombre de logements, soit une répartition comme suit : 73.33 % des frais pour Aulnoy : 13 712.71 € HT et 26.67 % pour Saint Germain Sous Doue, soit 4 987.29 € HT.

Le Conseil Municipal délibère et accepte à l'unanimité cette participation Télécom.

• OUATRE TAXES 2016 :

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de ne pas augmenter les quatre taxes d'imposition, pour l'année 2016 (taxe d'habitation : 14.80 %, taxe foncière bâti 8.97 %, non bâti 33.64 %, et CFE 17.59 %).

- PRESENTATION DU SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNAL :

Considérant le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale de Seine et Marne et que ce projet prévoit le rattachement d'un certain nombre de communes (celles qui ont le potentiel économique le plus intéressant) à des intercommunalités d'autres départements, privant la Seine et Marne d'une partie de ses ressources ; considérant que ce projet ne prévoit aucune disposition concernant les conséquences de sa mise en œuvre sur le SMITOM du Nord Seine et Marne, particulièrement impacté par le rattachement de 17 de ses communes membre à un autre Département ; considérant que l'étude de fusion réalisée avec les Communautés de Communes de la Brie des moulins et du Pays Créçois, présentée le 24 novembre 2015, que les objectifs partagés par ces trois communautés de communes en matière de projet de territoire, pour préserver la qualité de notre cadre de vie rural tout en favorisant le développement économique ; considérant que ces objectifs sont également partagés par d'autres Communautés de Communes à l'échelle du Groupe d'Action Locale « Terres de Brie » dans le cadre du Programme Européen Leader et du projet de Parc Naturel Régional de la Brie des deux Morin ; considérant la volonté du Pays de Coulommiers de saisir l'opportunité de ce SDCI pour étudier avec les Communautés de Communes de la Brie des Moulins, de Pays Créçois, du Cœur de la Brie, de la Brie des Morin et du Pays Fertois, toutes les possibilités de fusion qui s'offrent à elles, après examen, délibéré, le Conseil Municipal émet, à l'unanimité, un avis défavorable au projet général de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale tel qu'établi par Monsieur le Préfet de Seine et Marne, émet un avis défavorable particulier sur le périmètre de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale concerné par la Communauté de Communes du Pays de Coulommiers.

- PERENNISATION DU SIANE:

Le projet présenté par le Préfet le 13/10/15 à la commission départementale de coopération intercommunale, s'il restait en l'état à l'issue de la période de concertation ramènerait le nombre de communautés de communes à trois entités, ce qui selon les textes, maintiendrait le syndicat. Dans l'éventualité où le nombre d'entités restantes serait inférieur à trois, le comité syndical demanderait le maintien du syndicat, après prise en considération des points explicités ci-après : Disparité de gestion des communes pour chacune des compétences :

- . Assainissement Collectif : délégation au SIANE de la gestion des équipements ; investissements communaux ou intercommunaux ; gestion des équipements par divers concessionnaires ou en régie ; dissociation de la collecte et du traitement.
- . Assainissement Non Collectif : délégation au SIANE ; marché avec divers concessionnaires ; interventions ponctuelles de divers concessionnaires ; réhabilitation.
- . La prise de compétence par les futures communautés de communes pour l'assainissement collectif dépossèderait de fait les communes des projets en cours et à venir, sans garantie de leur réalisation ultérieures, alors qu'elles sont seules à juger et être responsables de leur nécessité. Cela alors que le SIANE aurait la capacité d'assurer la gestion des équipements.
- . La prise de compétence par les futures communautés de communes pour l'assainissement non collectif : le SIANE réalise déjà les contrôles de diagnostic et de bon fonctionnement pour les installations existantes, les avis en conception et en réalisation, dans le cadre de projets neufs ou réhabilités et pourrait étendre ses interventions à l'entretien des installations et au programme de réhabilitation.

Concernant la prise en compte de ces deux points, le maintien du SIANE permettrait aux abonnés de tout ou partie du territoire, d'être traité avec une égalité de service et de coût et permettrait une transition en douceur durant la période 2017 à 2020.

Le SIANE, fort de son expérience de 15 années, et fort d'un personnel stable et qualifié (5 techniciens à temps plein et presque 3 administratifs (2 temps plein et un temps partiel 24/35), a une réelle capacité d'adaptation, et est prêt à s'engager avec les moyens nécessaires.

Le SIANE, demandant que son activité soit pérennisée pour continuer à s'investir sur le territoire élargi, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la pérennisation du SIANE.

- DIFFUSION DE LA FICHE SMQ (Système de Management de la qualité) :

On note la pose d'une borne sur la D402, près du carrefour Maison Blanche, gênant la vision des véhicules arrivant de Bois Gauthier, lorsqu'on vient de Villers ; des trous en formation sur la chaussée de Villers aux Fermiers.

Vol d'une grosse BMW dans son garage, au Fourchaud, de 6 selles et une tonne de granulés au Haras de la Roche, en décembre.

Décès tragique de Monsieur Olivier Doyen, agent technique de la commune, le 8 décembre 2015. La commune a offert une gerbe de 100 euros, venant du fleuriste : Alexandre au Jardin, de Coulommiers.

- QUESTIONS DIVERSES:

. Le Conseil Municipal après avoir délibéré, accepte la proposition des Ets SAUCY, du 3/03/2015, d'un montant de 1 440 € pour l'abattage d'un frêne de Villers, devenu dangereux, ainsi que l'élagage d'un acacia et un abattage d'un érable, pour un montant de 720 euros.

Fin de la séance à 21 h 10.